

# **ECOLE André Bienfait**

ECOLE COMMUNALE FONDAMENTALE

Cité des Oiseaux, 8  
6140 FONTAINE L'EVÊQUE  
TEL : 071/52.85.69  
ec001066@adm.cfwb.be

## Projet d'établissement

### 1. PREAMBULES

Ce document a été élaboré par les enseignants de l'école et approuvé par le conseil de participation.

Ce projet représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans son projet d'établissement.

### 2. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT

#### A. Horaire

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h25- 12h	8h25- 12h	8h25- 12h	8h25- 12h	8h25- 12h
13h30- 15h20	13h30- 15h20		13h30- 15h20	13h30- 15h20

#### B. Obligations scolaires

Tout enfant âgé de 6 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Toute absence excédant 3 jours doit être accompagnée dès le quatrième jour d'un certificat médical.

#### C. Utilisation de l'image.

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les parents qui s'opposent à l'éventuelle utilisation ou diffusion de ces supports sont priés de le signaler par écrit à la direction.

Vous pouvez vous référer au Règlement d'Ordre Intérieur (R.O.I).

### 3. OBJECTIFS PRIORITAIRES

#### Objectifs particuliers de l'enseignement maternel

1. Développer la prise de conscience par l'enfant de ses potentialités propres et favoriser, à travers des activités créatrices, l'expression de soi ;
2. Développer la socialisation ;
3. Développer des apprentissages cognitifs, sociaux, affectifs et psychomoteurs ;
4. Déceler les difficultés et les handicaps des enfants et leur apporter les remédiations nécessaires.

#### Objectifs généraux de l'enseignement primaire

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de chacun des élèves ;
2. Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

### 4. NOS SPECIFICITES

C'est une école fondamentale qui comporte deux sections : une primaire et une maternelle. Les élèves sont regroupés par niveau et par classe.

Il y a 4 classes primaires, 2 classes maternelles et une direction.

Des maîtres spéciaux dispensent les cours philosophiques, les cours d'éducation physique, des activités de psychomotricité et de néerlandais.

Nous travaillons en collaboration avec le centre psycho-médico-social de Thuin et le centre de promotion de la santé de Strépy-Bracquegnies pour diagnostiquer d'éventuels problèmes.

En cas de besoin, une logopède est disponible.

Notre établissement se situe dans une Cité et possède un jardin entretenu par le Comité de Quartier (Le Foyer Fontainois) avec lequel nous travaillons en partenariat.

En cas d'intempéries, les enfants peuvent s'abriter sous un préau .

Une garderie payante est organisée de 6h30 à 7h30.

Une garderie est organisée gratuitement dès 7H30.

Une classe des devoirs payante est proposée aux enfants de 15H20 à 16H30.

Un accueil extrascolaire payant est proposé aux parents jusque 17H30.

Un réfectoire est à disposition des enfants.

Le midi, il y a possibilité d'avoir de la soupe.

## 5. PEDAGOGIE DE L'ETABLISSEMENT

### 5.1 Nos méthodes au quotidien

#### 5.1.1 compétences disciplinaires et transversales

Différentes disciplines sont enseignées aux enfants :

- Français : orthographe, grammaire textuelle, conjugaison, expression écrite, lecture. En 1<sup>ère</sup> année, l'enseignante utilise la méthode des Alphas.
- Mathématiques : grandeurs, nombres et opérations, problèmes, géométrie. Au degré inférieur, les enseignantes utilisent un matériel spécifique en calcul.
- Eveil historique et géographique.
- Education artistique.
- Psychomotricité et éducation physique.
- Eveil scientifique et éducation par la technologie.
- Néerlandais dès la 5<sup>ème</sup> année à raison de 2H/semaine.
- Options philosophiques : morale, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion orthodoxe, religion israélite à raison de 2H/semaine.

#### 5.1.2 découvertes, production, création

- Production d'affiches, de textes, de poésies...
- Découvertes artistiques pour les fêtes d'école et selon les projets spécifiques (création de chorégraphies lors de la fancy-fair, apprentissage de chants pour la Saint-Nicolas, Noël...)
- Création de parcours psychomoteurs.
- Productions d'écrits (affiches, publicités, contes, schémas narratifs, BD, recettes, panneaux didactiques, invitations, albums de classe, lettres, protocole d'expériences, tableaux des charges, calendriers...)
- Découverte d'expositions.
- Productions de référentiels et utilisation en continuité.
- .....

#### 5.1.3 Articulation pratique/théorie

- Défis : projets de classe qui proposent des situations mobilisatrices (classes sorties... ;
- Apprentissages par les jeux éducatifs et par la psychomotricité ;
- Bricolages
- Grammaire en contexte ;
- Manipulations avec du matériel concret : (Les alphas, les réglettes Cuisenaire, variations périmètres et aires, géoplan, volumes,...)
- Les enfants emportent les outils d'apprentissage lors de leur passage de classe.

#### 5.1.4 Equilibre travail individuel et collectif

Au cas par cas :

- Travail individuel
- Tutorat
- Groupes de 2, 3, 4 ou plus.
- Groupe classe.
- Travaux en ateliers ponctuellement.

#### 5.1.5 Les évaluations

- Formatives tout au long de l'apprentissage.
- Sommatives (bilans : 4 bulletins : novembre, février, avril et juin).
- Externes certificatives (CEB)
- Externes non certificatives (diagnostic) en P3 et P5.

#### 5.1.6 Eveil aux professions

- Visite médicale ;
- Visite à la ferme ;
- Invitation de personnes ressources à l'occasion : avocat, scientifique...
- Participation à l'activité « Place aux enfants »
- Journée dans le secondaire à l'athénée de Fontaine.

#### 5.1.7 Accès aux médias

- Fréquentation de la bibliothèque communale.
- Accès aux différents médias (TV, Internet, vidéo, lecteur CD, exploitation de revues et de journaux).
- Possibilité d'ateliers « informatique » (cyberclasse)
- Utilisation de référentiels (dictionnaire, atlas...) pour savoir où trouver l'information.

#### 5.1.8 Activités culturelles et sportives

- Partenariat avec l'académie de musique.
- Piscine (cours de natation)
- Visite d'expositions, de musée...
- Activités proposées par le centre culturel.
- Animation à la bibliothèque.
- Cinéma, théâtre.
- Patinoire, sortie vélo.
- Classes de neige et classes de montagne.
- Marche parrainée.
- Fancy-fair.
- .....

### 5.1.9 Citoyenneté

- Visite au monument à l'occasion de la commémoration de l'Armistice (11/11 et 08/05).
- Tri des déchets en collaboration avec l'ICDI.
- Tambours pour la paix.
- Sensibilisation à l'actualité.
- Apprentissage de la vie sociale par le travail en ateliers (répartition des tâches au sein du groupe).
- Tableau des charges.
- Droit à la différence : rencontre avec des personnes handicapées.
- Initiation à la sécurité routière.
- Sensibilisation à l'hygiène (se laver les mains régulièrement, participation à la campagne « docteur quenottes » ou comment se laver les dents efficacement.
- Apprentissage du respect mutuel, aussi bien des pairs que du personnel.
- Prise de conscience tout au long de leur scolarité de leurs droits mais aussi de leurs devoirs.
- .....

### 5.1.10 Ouverture sur le quartier

- Sortie Halloween ;
- Lors des fêtes d'école, implication et participation des habitants du quartier ;
- Une ligue en ASBL organise des activités. Grâce aux bénéficiaires récoltés, les enfants reçoivent un cadeau à Saint Nicolas et une somme pour l'excursion scolaire.

### 5.1.11 Communication

- La farde d'avis.
- Le journal de classe
- Des rencontres avec les parents sont organisées :
  - \* 1 réunion d'information en 3<sup>ème</sup> maternelle.
  - \* 1 réunion d'information pour l'entrée en 1<sup>ère</sup> année.
  - \*1 réunion générale après le premier bulletin.
  - \* 1 réunion avant les classes de neige avec les parents de 6<sup>ème</sup> année.
  - \* 1 réunion avant les classes de montagne avec les parents de 4<sup>ème</sup> année.
- Des rencontres entre parents et enseignants peuvent être organisées à la demande des parents ou de l'enseignant sur rendez-vous.
- La direction reste disponible sur rendez-vous
- Affichages divers.
- Contacts divers et quotidiens avec les parents.

Tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer ces activités et apports au cours de leur cursus scolaire.

## 5.2 Notre projet spécifique:

- REALISER UN PROJET D'ETABLISSEMENT en adéquation avec le plan de pilotage.
- Le thème général du projet « LA COMMUNICATION »

### **LA COMMUNICATION**

Notre école se préoccupe de l'art de la parole depuis quelques années. Notre population scolaire compte de nombreux étrangers. C'est pourquoi l'équipe éducative veille à l'intégration de chacun. La communication est donc essentielle pour aider chaque enfant dans sa scolarité. Nos objectifs sont de stimuler les élèves à s'exprimer, à communiquer afin de perfectionner leur langage. Nous veillons à enrichir leurs connaissances culturelles, leur vocabulaire. L'éducation à la créativité et à la culture possède des effets bénéfiques sur la maîtrise des savoirs fondamentaux (lire, écrire, calculer, raisonner, ...). L'apprentissage du jeu théâtral est une approche concrète pour amener les élèves à découvrir une forme culturelle que peu côtoient au quotidien. L'expression corporelle, les activités artistiques, ..... sont sources de communications diverses. Ces apprentissages participent à l'épanouissement de chacun et à l'appropriation de notre langue.

COMMUNIQUER, c'est essentiel pour progresser !

**Ce projet vise à rendre les enfants curieux, à maîtriser la langue française, à se sentir en confiance avec autrui (à travers différents jeux d'expression).**

#### Le jeu

- ❖ motive l'enfant
- ❖ facilite la concentration et le recours à la mémoire
- ❖ développe des qualités de communication, de respect mutuel, de respect des règles, de savoir vivre ensemble
- ❖ amène l'enfant à se dépasser, à se concentrer, à réfléchir.
- ❖ permet les échanges entre les élèves d'une même équipe, la confrontation d'idées, l'argumentation
- ❖ **Les jeux contribuent à perfectionner le langage des enfants.**

## Diverses activités prévues :

- Animation théâtrale
- Projection de films éducatifs
- Atelier d'expression corporelle
- Préparation de spectacles (Saint Nicolas, fête des mères, fancy-fair,.....)
- Eveil artistique
- Cyberclasse (apprendre du vocabulaire,.... tout en s'amusant)
- projets de classe
- .....
- 

### 5.3 Année complémentaire

Dans le cas éventuel de la nécessité d'accomplir une année complémentaire, la spécificité du cas de l'enfant sera analysée par l'ensemble de l'équipe éducative et des solutions adéquates et spécifiques seront mises en place. (différenciation, remédiations, possibilité de suivre certaines matières dans une autre année...)

### 5.4 Intégration des enfants provenant de l'enseignement spécialisé

Elle sera favorisée par un encadrement accru du reste des élèves afin d'accepter la notion de différence, la différenciation sera pratiquée pour palier aux manquements spécifiques éventuels. En fonction des possibilités, une adaptation des horaires au rythme de travail de l'enfant pourrait être envisagée.

### 5.5 Formations des enseignants

#### 5.5.1 Les formations sur base volontaire

Les enseignants s'inscrivent librement aux modules de formation continuée proposés par le CECP ou autres formations reconnues par la Communauté française à raison de 5 journées maximum.

Afin de présenter un compte-rendu le plus fidèle possible à l'équipe éducative, deux enseignants de cycles différents peuvent s'inscrire à une même formation. Un tableau récapitulatif de l'ensemble des modules suivis par chaque membre de l'équipe est dressé par la direction en début d'année scolaire afin que celle-ci puisse se rendre compte de l'absence d'un ou plusieurs titulaires, parfois au même moment.

L'enseignant est tenu de fournir à la direction une copie de la confirmation ou de l'annulation de son inscription au module.

Le remplacement du titulaire parti en formation est assuré de manière interne (collègue, maîtres spéciaux, direction) ou externe (remplacement).

Le titulaire parti en formation veillera à son remplacement pour les rangs, les surveillances, le bus...

L'enseignant parti en formation un jour où une réunion de concertation est organisée par la direction est tenu de s'y présenter si l'horaire le permet ; à défaut, de se tenir au courant des informations données lors de celle-ci.

Ces formations ont pour objectif de permettre à chacun d'évoluer dans sa pratique professionnelle selon l'intérêt de chacun mais aussi et surtout en cohérence avec les choix de l'équipe dans le cadre du projet d'établissement.

### 5.5.2 Les formations obligatoires

Le Pouvoir Organisateur se charge d'organiser 2 journées de formation au niveau MESO en déléguant l'organisation de celle-ci au CECF

thème de la formation sera : « ..... »

La direction de l'école se charge d'organiser 1 journée de formation au niveau MICRO. Le thème de cette formation sera : « ..... »

## 6. GENERALITES

Ce projet est élaboré en fonction de :

- **Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement Fondamental.**
- **Décret « Ecole de la réussite »**  
Mise en place d'une organisation en cycles.
- **La circulaire du 10/08/1998**  
Assurer la continuité des apprentissages de la première à la sixième primaire.  
Respecter les rythmes individuels par la différenciation des apprentissages.  
Rendre collective la prise en charge du cycle par un fonctionnement en équipe et par la concertation.  
Distinguer évaluation sommative et formative.
- **Projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.**
- **Décret 11/07/2002.**  
Organisation des formations en cours de carrière.

Construit par :

Approuvé par :

Les enseignants et la Direction

